

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-256-1917 promulguant le décret du 9 décembre A947 abrogeant le paragraphe d de l'art 4 du décret du 2 juillet 4513 et le rééminçant nar de nouvelles ccisnositions.

n° 12-256-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 février 1917

Numéro JO
n° 256 du 28/02/1918

Date du numéro
28 février 1918

VISAS

Le Gouverneur p. 1. de la Côte Française des Somalis et Dépendance

Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884; Vu le décret du 9 décembre 1917 abrogeant le paragraphe 1^{er} de l'article 4 du décret du 2 juillet 1913 le remplaçant par de nouvelles dispositions

Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République française du 17 décembre 1917:

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 9 décembre 1917 abrogeant le paragraphe 1^{er} de l'article 4 du décret du 2 juillet 1913 et le remplaçant par de nouvelles dispositions.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, affiché et publié partout où besoin sera,

GEFFRIAUD